

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Guy Favreau	1.1 Maire	6 981	3 591	2 657	1 329
Eric Bisonnette	1.2 Conseiller	2 620	1 194		
Bernard Guibault	1.3 Conseiller	2 119	985		
Margaret Lefebvre-Macey	1.4 Conseiller	2 620	1 194		
Bernard Carey	1.5 Conseiller	2 620	1 194		
Axel Palomares	1.6 Conseiller	571	273		
Roger Labrecque	1.7 Conseiller	2 620	1 194		
Francois Prévost	1.8 Conseiller	681	324		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).